



COLLÈGE DE PIAN SUR GARONNE

Madame, Monsieur,

Les prochains conseils de classe vont avoir lieu dès la fin du mois de Novembre.

Les parents "délégués de classes" souhaitent être les représentants fidèles de tous les parents au sein de chaque conseil.

Vous pourrez nous faire remonter vos remarques ou vos souhaits sur les matières enseignées dans la classe de votre enfant en suivant les consignes suivantes.

1) Si votre enfant est en 6^{ème} :

Vous pourrez compléter l'imprimé qui lui sera remis à cet effet quelques jours avant le conseil du premier trimestre. Pour les prochains trimestres, faudra suivre la procédure des autres classes.

2) Si votre enfant est en 5^{ème} , 4^{ème} , 3^{ème} :

Vous pourrez nous adresser vos remarques et souhaits sur papier libre que votre enfant pourra déposer dans la boîte aux lettres FCPE (qui se situe au secrétariat du collège) une semaine au moins avant le conseil.

Si votre enfant rencontre des difficultés personnelles dans une matière ou avec un enseignant, nous vous conseillons de demander un entretien avec le professeur principal ou le professeur concerné.

Les coordonnées des parents délégués de classe seront sur le site du collège et distribuées par l'établissement avec les dates des conseils.

Nous vous remercions de votre confiance et nous restons à votre écoute pour toute information complémentaire.



COLLÈGE DE PIAN SUR GARONNE

Madame, Monsieur,

Les prochains conseils de classe vont avoir lieu dès la fin du mois de Novembre.

Les parents "délégués de classes" souhaitent être les représentants fidèles de tous les parents au sein de chaque conseil.

Vous pourrez nous faire remonter vos remarques ou vos souhaits sur les matières enseignées dans la classe de votre enfant en suivant les consignes suivantes.

3) Si votre enfant est en 6^{ème} :

Vous pourrez compléter l'imprimé qui lui sera remis à cet effet quelques jours avant le conseil du premier trimestre. Pour les prochains trimestres, faudra suivre la procédure des autres classes.

4) Si votre enfant est en 5^{ème} , 4^{ème} , 3^{ème} :

Vous pourrez nous adresser vos remarques et souhaits sur papier libre que votre enfant pourra déposer dans la boîte aux lettres FCPE (qui se situe au secrétariat du collège) une semaine au moins avant le conseil.

Si votre enfant rencontre des difficultés personnelles dans une matière ou avec un enseignant, nous vous conseillons de demander un entretien avec le professeur principal ou le professeur concerné.

Les coordonnées des parents délégués de classe seront sur le site du collège et distribuées par l'établissement avec les dates des conseils.

Nous vous remercions de votre confiance et nous restons à votre écoute pour toute information complémentaire.
